

Urbanisme VIUZ-EN-SALLAZ

De: Muriel LAPERRIERE <muriel.laperriere@cma-auvergnerhonealpes.fr>
Envoyé: vendredi 3 juin 2022 15:02
À: Urbanisme VIUZ-EN-SALLAZ
Cc: Jordan BRANGEON
Objet: Avis CMA - Modification n°2 du PLU de Thônes

DGS
DST

07 JUN 2022

2022-938

Transmis à

Copie à

MAIRIE DE VIUZ-EN-SALLAZ

Monsieur Le Maire,

Nous avons bien reçu votre projet de modification et n'avons pas de remarques particulières à formuler sur ce projet.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Savoie émet donc un avis favorable sur cette modification.

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement,

Dans les grandes lignes, les modifications auront pour effet de :

- retirer ER n°16
- permettre la réhabilitation d'anciens bâtiments
- modifier les conditions d'ouverture à l'urbanisation de l'OAP « Chez Brochet Sud »
- augmenter les densités des OAP
- augmenter le % de logements sociaux



Muriel LAPERRIERE
Assistante
Service études territoires et marchés
04 50 23 92 33

28 avenue de France | BP 2015
74011 Annecy cedex

cma-hautesavoie.fr



Les **oséades**
HAUTE-SAVOIE
TOUS UNIS POUR NOS ENTREPRISES

